

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 octobre 2024

DCM : N° 2024-10-01

**OBJET : SALLES DES FETES : TARIFS**

**L'an deux mil vingt-quatre  
Le trente octobre**

Envoyé en préfecture le 05/11/2024  
Reçu en préfecture le 05/11/2024  
Publié le   
ID : 025-200082758-20241030-2024\_10\_01-DE

**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 06/11/2024  
Convocation du Conseil du  
26/10/2024

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 15  
Ayant pris part au  
vote : 18  
Ayant donné  
procuration : 3

**Résultat du vote :**

**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David BOILLIN, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Michel DARTEVEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023-11-04 du 2 novembre 2023 concernant les tarifs de location des salles des fêtes.

Il rappelle également que ces salles polyvalentes sont réservées aux habitants de la commune de Tarcenay-Foucherans ainsi qu'aux associations et entreprises dont le siège est installé sur la commune. Trois contrats de location sont prévus :

- pour les particuliers (ou entreprises)
- pour les particuliers suite à un enterrement
- pour les associations

Il propose de fixer les tarifs suivants, à compter du 01/01/2025 et qu'ils sont applicables sur les contrats signés après le 30 octobre 2024 :

**Pour chaque salle, une caution de 1 000.00 € sera demandée** dans le cas de dégradation dans la salle (caution remboursée en cas de désistement et/ou après la location).

**Le montant de la location sera demandé par le biais d'un titre exécutoire après la location.**

Pour chaque salle, **un forfait nettoyage de 150.00 €** peut être mis en place au moment de la location.

Pour chaque salle, de la vaisselle est mise à disposition : en cas de détérioration et/ou disparition, un barème (pour le remplacement du matériel) est joint à chaque contrat de location et permet la facturation du matériel manquant ou détérioré.

**Salle polyvalente de TARCENAY :**

- Week-end (du vendredi au lundi) : 350.00 €
- Jour férié en semaine : 200.00 €
- Autre jour que le week-end (de 10h à 10h) : 80.00 €
- Jours suivants en plus et par jour : 80.00 €
- Journée pour un enterrement quel que soit le jour (si la salle est libre et pas de caution ni de relevé de compteurs) : 50.00 €

Frais de fonctionnement (chauffage, électricité et eau) :

- 80 € pour les locations du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars
- 30 € pour les locations du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

**Salle polyvalente de FOUCHERANS :**

- Week-end (du vendredi au lundi) : 220.00 €
- Jour férié en semaine : 120.00 €
- Autre jour que le week-end (de 10h à 10h) : 80.00 €
- Jours suivants en plus et par jour : 80.00 €
- Journée pour un enterrement quel que soit le jour (si la salle est libre et pas de caution ni de relevé de compteurs) : 50.00 €

Frais de fonctionnement (chauffage, électricité et eau) :

- 80 € pour les locations du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars
- 30 € pour les locations du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces tarifs à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance sus dite

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention